



Dépassements d'honoraires aux Hôpitaux Privés du Hainaut : parlons-en !

En matière de santé, tous les actes ont un coût, car ils nécessitent des moyens humains qualifiés et matériels comme les infrastructures ou encore l'équipement médical. Et si les soins qui y sont dispensés sont reconnus de qualité, dans l'esprit collectif, les cliniques privées sont chères, car il y a beaucoup de dépassements d'honoraires. Un cliché qui n'a pas lieu d'être aux Hôpitaux Privés du Hainaut grâce à ses très nombreux praticiens conventionnés secteur 1 ou conventionnés OPTAM. Éclaircissements avec Kami Mahmoudi, directeur du territoire, groupe Elsan.



Secteur 1, 2, OPTAM... comment cela fonctionne-t-il ?

Afin de mieux comprendre comment sont calculés les remboursements, il faut savoir qu'il existe plusieurs conventionnements pour les médecins :

- Secteur 1 : sans dépassements d'honoraires,
- Secteur 2 : honoraires libres pour lesquels les montants dépassant la base de remboursement de la Sécurité Sociale ne sont pas pris en charge par celle-ci (mais certaines complémentaires santé le font),
- Conventionnement OPTAM (Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée) avec un engagement des médecins de modérer et de stabiliser leurs honoraires. En contrepartie, la Sécurité Sociale rembourse sur une base plus élevée et la mutuelle également.

Les différences peuvent être importantes. Par exemple, dans le cas d'une consultation avec un spécialiste à 60€,

- Sans OPTAM, le reste à charge est de 14€ (Remboursement de 23€ par la Sécurité Sociale et 23€ par la mutuelle),
- Avec OPTAM, le reste à charge est de 0€ (Remboursement de 30€ par la Sécurité Sociale et 30€ par la mutuelle).

En établissements de santé, certains praticiens appliquent des dépassements d'honoraires, ce qui a une incidence sur les remboursements et le reste à charge pour le patient. Mais qu'en est-il aux Hôpitaux Privés du Hainaut ? Réponses avec Kami Mahmoudi.

M. Mahmoudi, quelle est la réalité des dépassements d'honoraires aux Hôpitaux Privés du Hainaut ?

Tout d'abord, il me semble important de préciser que, contrairement aux idées reçues, se faire soigner aux Hôpitaux Privés du Hainaut n'implique pas automatiquement un reste à charge pour le patient. Premièrement au niveau des urgences, car tous nos urgentistes sont conventionnés en secteur 1 et donc, de fait, n'imputent aucun dépassement d'honoraires pour le patient pris en charge.

Ensuite, cela varie selon les spécialités, mais de manière générale, sur les 138 praticiens des Hôpitaux Privés du Hainaut, 121 sont en secteur 1 ou conventionnés OPTAM, soit près de 88% de nos effectifs médicaux.

Dans le détail, en cardiologie, médecine d'urgence, dermatologie ou nutrition, ce sont 100 % des praticiens qui sont en secteur 1. Je pourrais encore citer qu'en chirurgie viscérale, urologie, chirurgie vasculaire, néphrologie, gynécologie, sénologie, chirurgie de la main ou pédiatrie, 100% des praticiens sont en secteur 1 ou conventionnés OPTAM. Ce qui implique donc des restes à charges nuls ou modérés pour l'immense majorité de nos patients.

Comment savoir en tant que patient ?

Pour nous, aux Hôpitaux Privés du Hainaut, il est fondamental que le patient puisse avoir toutes les informations concernant son parcours de soin... et donc s'il peut potentiellement rencontrer des dépassements d'honoraires. Cette politique de transparence, nous l'appliquons depuis des années au sein de la Polyclinique Vauban et la Polyclinique du Parc.

D'ailleurs, en plus des informations que chacun peut trouver sur les praticiens sur le site ameli.fr, nous éditons sur notre site internet, un annuaire détaillé de nos praticiens. Ainsi, grâce à lui et à un code couleur très simple, vous pouvez identifier d'un coup d'œil si votre médecin est en secteur 1, 2 ou conventionné OPTAM.

 **ELSAN**

HÔPITAUX PRIVÉS DU HAINAUT

POLYCLINIQUE VAUBAN
POLYCLINIQUE DU PARC
CENTRE DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE DE LA ROUGEVILLE